

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 07 mars 2024

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 09
Votants : 10**Présents** : Mesdames Caroline ARTHU, Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Christelle JOIE, Messieurs Philippe ANDRIAUX, Michel CANTENEUR, Julien JOURDAINE, William TAILLANDIER.Date de la convocation :
1^{er} mars 2024**Excusée avec pouvoir** : Mme Caroline LALEVÉE LESAGE pouvoir à Mme Christelle JOIEDate d'affichage :
1^{er} mars 2024**Excusé sans pouvoir** : Mme Katia DUSSAPIN, Messieurs Jean-Michel CAREL, Stéphane PETIT**DELIBERATION N° 2024-05****OBJET : Location du logement communal – 21 bis avenue Hubert Gaulier 18190 VALLENAY**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le logement communal situé au 21 Bis Avenue Hubert Gaulier est vacant.

Afin de pouvoir louer ce logement, Madame le Maire demande que soit défini le montant du loyer mensuel qui sera appliqué et de sa caution. Elle précise également que ce loyer est net de charges locatives puisque le locataire s'en acquitte directement.

Une demande de candidature a été reçu en mairie le 18 janvier 2024.

Madame la Maire propose de fixer le loyer mensuel à 350.00 € ainsi que sa caution. Un bail locatif sera établi par la Mairie de Vallenay concernant la location d'un immeuble à usage d'habitation sise 21 bis Avenue Hubert Gaulier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de louer, à compter du 1^{er} mai 2024 à Monsieur GERMAIN Laurent né le 09 septembre 1969 à Saint Amand Montrond (Cher)
- **Fixe** le loyer mensuel et la caution à 350,00 € TTC payable mensuellement et révisable annuellement suivant l'indice de référence des loyers (IRL)
- **Conclut** un bail locatif avec Monsieur GERMAIN Laurent à compter du 1^{er} mai 2024,
- **Autorise** Madame le Maire à demander une caution d'un montant de 350.00 € TTC,
- **Autorise** Madame le Maire à établir et signer le bail et tous documents ou actes concernant ce dossier.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 07 mars 2024

Le secrétaire de séance
Caroline ARTHU



Le Maire,
Marina DUPUY

